

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Sincennes

<https://www.cadre21.org/membres/f702285e9b8c8e19f8447443>

Date d'obtention : 2024-01-25 17:03:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement. Ensuite la victime.
2. Évaluer l'incident
3. Vérifier l'information
- 3.1 Avant la prochaine étape (4), si les activités sont de nature malveillantes/criminelles, appel à la police, ne pas compléter la grille d'évaluation de l'incident avec l'instigateur. Si on croit qu'il y a de la pornographie juvénile dans son appareil électronique, on le confisque.
4. On parle avec l'instigateur pour avoir sa version des faits.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que chaque situation est différente. Je connais maintenant mon rôle en tant qu'intervenante dans une école quand une situation se sexto se présente à moi. Quand une situation est dénoncé par un adulte et non par un jeune il faut le référer à la police. Si le jeune vient nous voir par la suite, on va le prendre en charge et utiliser nos outils "sexto" et suivre les étapes comme prévu.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Savoir si l'instigateur a de mauvaises intentions en voulant faire circuler la photo par exemple. Si on n'est pas certain je crois qu'il est pertinent de faire appel à la police.